

COMPTE RENDU

MARDI 11 MAI 2021

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	04/05/2021	04/05/2021
12	15	13		

L'an deux mille vingt et un le 11 mai à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 04/05/2021 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Etaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Isabelle LECONTE, Christophe ROUSSEAU, Marie-Claire LAURENCE, Bertrand LEPICARD, Bruno BASLY, Wilfred LEGRAS, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Charlène GUERIN.

Absents Excusés : Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL, Jérémy FANET, Manuela LAURENT.

Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL a donné pouvoir à Magali LECORNU.

Secrétaire de séance : Marie-Claire LAURENCE.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la subvention de 18.100,00€ pour le pôle commercial. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION 19-2021**Délibération subvention pôle commercial**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention de 18.100€ doit être versée au budget pôle commercial afin de finir de régler les dernières factures.

Proposition :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident d'allouer une subvention de 18.100€ au pôle commercial qui sera amortie sur 30 ans (soit un amortissement de 603.33€)

Décision modificative 1 :

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-dessous sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Dépenses de fonctionnement

61524 Bois et Forêt :-18.100€

023 Virement à la section d'investissement :18.100€

Dépenses d'investissement

20416232 Subvention bâtiments :18.100€

Recette investissement pôle commercial :

021 virement de la section investissement :18.100 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION 20-2021

Révision du Plan Local d'Urbanisme et du PADD

La commune est sur le point de finaliser la révision du Plan Local d'Urbanisme et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Pour cela, la Commission Urbanisme s'est réunie et présente l'ensemble des éléments au conseil municipal.

Ci-après, le phasage prévu pour la réalisation d'urbanisation de la commune.

Phase 1 : Le Lotissement du secteur « le Château d'eau ».

Suite au premier projet, la commission urbanisme a jugé les voiries de ce secteur non adaptées pour le nombre de parcelles prévu initialement. Suite à un échange avec le propriétaire et l'aménageur du futur lotissement, il a été convenu de réduire le nombre de parcelles. Ce qui a été accepté par le propriétaire. Un plan de circulation sera à étudier par la commission urbanisme en concertation avec les usagers.

Phase 2 : Le Lotissement du secteur « Les Hépallières ».

Cette zone est à urbaniser depuis de nombreuses années. Les propriétaires sont en cours d'étude pour réaliser ce lotissement par leurs soins.

Phase 3 : Le Lotissement du secteur « Les Près Potines ».

Ce lotissement interviendra en troisième phase.

Il est en continuité du lotissement existant « Les Près potines 4 ». Les propriétaires sont vendeurs.

Une interrogation s'est posée au sujet de deux autres secteurs :

- Soit le secteur « Les Feugrettes » : Les propriétaires ne sont pas vendeurs.
- Soit le secteur « Terrain face pôle commercial » : Les propriétaires ne sont pas vendeurs. Il avait été envisagé de faire un chemin piéton afin de relier les lotissements « des Tilleuls et des Epinettes » vers les commerces. Dossier mis en attente en vue du Plu (Dans environ 5 ans).

Les trois phasages cités ci-dessus représentent une densité de 75 logements pour les dix prochaines années. Une concertation publique est en cours de réalisation. Les habitants pourront la consulter soit sur le site internet de la commune, soit en Mairie. Une lettre d'information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Vote à l'unanimité.

Un exemplaire de la délibération sera envoyé à l'Intercommunalité.

DELIBERATION 21-2021

Délibération autorisant la vente des OAT du CCAS pour un montant de 8.800€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter le remboursement de cette somme : 8.800€ du CCAS.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION 22-2021

Délibération modificative 2 - POLE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal sur proposition du maire :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-dessous sont insuffisants
- décide de modifier les inscriptions comme suit :

Dépenses Investissement

2313 immobilisations en cours.....+ 18100

Recettes investissement

1384 Subvention - 18 100

Le Conseil Municipal approuve a décision modificative ci-dessus .

Vote à l'unanimité.

Informations diverses :

- Préparation de la prochaine Lettre d'information :
 - o Révision du Plu
 - o Projet Photovoltaïque
 - o Projet éolien
 - o Les jardins familiaux
 - o Le Marché
 - o Les élections Départementales et Régionales
 - o La collecte de sang du 25 juin 2021
 - o Présentation du nouveau conseiller municipal : Mr Bruno Basly
 - o Rappel des feux interdits
 - o Inscriptions transports scolaires 2021-2022

La séance est levée à 21 h 16